



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



Communiqué de la HAC

N°009/HAC/SP/2021

A l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, prévue le lundi 3 mai 2021, la Haute Autorité de la Communication (HAC) informe l'ensemble des médias et organisations professionnelles de presse qu'elle procédera à cette date, à la remise officielle des premières cartes de presse professionnelles aux postulants ayant rempli les conditions fixées par la loi à son siège au « palais du 25 août », à 13 heures.

Cette carte d'identité professionnelle du journaliste, véritable signe d'appartenance à la profession, donne aux journalistes détenteurs le droit d'accès à toutes les sources d'information disponibles.

Elle est gratuite et valable pour une durée de deux (2) ans.

La Haute Autorité de la Communication sait compter sur la présence effective de tous les médias et toutes les organisations professionnelles de presse.

Conakry, le 27 avril 2021

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président

Boubacar Yacine Diallo

